

Aspirez à mieux,
nous **finançons** vos projets



1035, Avenue du Dr. Kwamé N'Krumah
01 B.P. 1913 Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél. : +226 25 30 01 01
www.fidelis-finance.com

LUNDI 19 AU DIMANCHE
25 OCTOBRE 2020

NUMERO 363-

PRIX BURKINA FASO : 500 FCFA- ZONE UEMOA: 700 FCFA - DIRECTEUR DE PUBLICATION: ABDOULAYE TAO

Echanges commerciaux en temps de Covid-19
Le commerce, secteur le plus touché
Voir page 11

ECONOMISTE DU FASO

LE PREMIER HEBDOMADAIRE ECONOMIQUE BURKINABE



EDITORIAL Quitus

LES élections sont à nos portes ? Dans deux semaines débutera le corps à corps entre les candidats et les électeurs. On en saura un peu plus sur le programme des candidats qui vont bientôt passer au tamis du Conseil constitutionnel. Seuls ceux qui auront satisfait à tous les critères pourront prendre part à la campagne. Ils auront ainsi eu le quitus du Conseil constitutionnel.

Pas suffisant, estime la société civile, qui envisage de durcir la sélection et les conditions pour les hommes et femmes qui souhaitent briguer des mandats électifs en montrant patte blanche au niveau fiscal. Elle préconise donc un quitus fiscal pour mesurer la probité des hommes politiques vis-à-vis des services des Impôts.

C'est une proposition qui va certainement faire des vagues. Tout comme cette démarche de la Convention des organisations de la société civile pour l'observation domestique des élections (CODEL) qui tend à réunir les partis politiques pour proposer une charte sur le financement privé des partis politiques. Pour plus de transparence.

Le principe semble acquis en tous cas, reste à en déterminer les modalités pratiques, au nom de l'équité entre les candidats et de la transparence. □

Abdoulaye TAO

Financement privé des partis politiques

La porte ouverte aux abus

- Aucun contrôle juridique n'est encore effectué
- La moralité des acteurs mise en cause
- La CODEL pose le débat

Lire page 15

Loi de finances 2021

Baisse de la taxe sur les billets d'avion

Voir page 6

■ **Labellisation du Faso Danfani: la rentabilité financière pas encore au RDV)**

Voir page 13

■ **Exécution du budget : des justificatifs des écarts se font attendre**

Voir page 4

■ **Situation économique : renforcer le dispositif de contrôle des prix des produits (DGEP)**

Voir pages centrales



**SOCIETE
BURKINABE
D'INTERMEDIATION
FINANCIERE (S.B.I.F.)**

Contact:
Avenue John Kennedy-Koulouba-Ouagadougou
Tél: (226) 25 33 04 91 91/92 - Fax: +226 25 33 04 90
E-mail: sbif@fasonet.bf - Site web: www.sbifbourse.bf

Administration douanière

Une nouvelle cuvée d'inspecteurs pour mieux percevoir l'impôt

• 26^e session de fin de formation de l'Ecole nationale des Douanes

• 21 élèves inspecteurs prêts à servir

• 03 nationalités de l'Afrique

L'Ecole nationale des Douanes (END) a sacrifié à la tradition en organisant le 15 et 16 octobre 2020, les soutenances de mémoire des élèves inspecteurs des Douanes en fin de formation. Pour la session 2020, la 26^e dans la vie de la structure, 21 élèves inspecteurs des Douanes, dont dix du Burkina Faso, quatre de la République du Congo et sept de la République centrafricaine ont soumis les résultats de leurs recherches sur divers thèmes se rapportant d'une manière générale à



Casimir Sawadogo, Directeur générale de l'Ecole nationale des Douanes. (DR)



Pingdwendé Armand Ulrich Kaboré, désormais inspecteur des Douanes (au milieu). (DR)

des difficultés rencontrées par les administrations des Douanes à l'appréciation des jurys. Et de l'avis du directeur de l'Ecole nationale des Douanes, Casimir Sawadogo, l'ensemble du corps professoral a abattu un travail acharné durant une année scolaire difficile, éprouvée par la COVID-19, pour aboutir à ces résultats qui honorent les différentes parties. « La soutenance de mémoire est un moment important de la vie de l'étudiant et celle de l'Ecole. C'est un rituel qui est soumis à certaines règles. Des règles qui sont à la fois une contrainte et une ressource pour

été le premier élève inspecteur à se présenter devant un jury pour défendre son mémoire sur le thème « Le contrôle douanier des envois postaux et express dans le contexte de sécurisation et de facilitation des échanges commerciaux au Burkina Faso ». L'impétrant avait face à lui : son directeur de mémoire, Farma Alain, le membre du jury, Emmanuel Nacoulma, et le président du jury, Seglaro Abel Somé. Il a construit l'ossature de ses recherches en partant de la question suivante : l'administration douanière du Burkina Faso dispose-t-elle des moyens nécessaires pour

les données des dernières années auprès de la Direction générale des Douanes, du Bureau CDP de Ouagadougou, de l'ARCEP, de la poste BF et des opérateurs express. Toutes les informations recueillies ont fait l'objet d'un dépouillement et d'une analyse qui ont permis d'aboutir à la conclusion que « le contrôle douanier des envois postaux et express contribue considérablement à la mobilisation des recettes et à la lutte contre la fraude dans le contexte de sécurisation et de facilitation des échanges commerciaux ».

Les recherches de l'élève inspecteur Pingdwendé Armand Ulrich Kaboré lui ont permis de faire l'état des lieux sur le contrôle douanier de l'activité postale et les instruments de sécurisation et de facilitation des échanges au Burkina Faso, d'en dégager les forces et les faiblesses à l'importation et à l'exportation, avant de démontrer la nécessité d'adapter les stratégies de contrôle aux normes et dispositions internationales. « C'est au regard de l'ensemble de ces éléments que nous avons demandé le rehaussement du niveau du bureau pour lui permettre d'être en règle des dispositions nationales, l'adoption de la déclaration anticipée telle que recommande le Code CEDEAO, la mise en place de règle de minimis et de programme d'OEA. Il faut aussi doter le bureau de scanner et de matériel de détection des stupéfiants, car cela sera une réponse efficace aux insuffisances constatées en matière de contrôle des envois postaux et express au Bureau de CDP de Ouagadougou », a suggéré l'impétrant. Le jury a fait des observations dans le fond et dans la forme pour l'amélioration du document, avant de lui décerner la note de 16/20 et le déclarer digne du titre d'inspecteur des Douanes. □

Les sujets de la session

D'UNE manière générale, les impétrants ont abordé des questions qui se posent à l'administration des Douanes dans l'accomplissement de ses missions au quotidien. Il s'agit, entre autres, du rôle et contributions de la Direction des enquêtes douanières dans la lutte contre la fraude commerciale au Burkina Faso; de la gestion du régime de l'importation temporaire des véhicules automobiles et motocycles : état des lieux et perspectives ; de la problématique de l'origine préférentielle des marchandises obtenues sous régimes douaniers économiques dans l'espace UEMOA ; de la contribution de la Douane à la lutte contre la criminalité pharmaceutique du Congo... Ces thématiques ont réconforté les autorités de tutelle qui y ont vu des solutions aux problèmes dans les différentes administrations. « Je reste convaincu que de nouvelles pistes de solutions ont été proposées afin de permettre à la Direction générale des Douanes du Burkina Faso ainsi que celle des pays frères d'accroître leurs performances et donc de relever les défis majeurs auxquels elles font face », s'est d'ailleurs réjoui Seglaro Abel Somé, Secrétaire général du ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) et président du jury de la première soutenance. □

les acteurs impliqués. La soutenance doit être axée prioritairement sur le débat intellectuel avec pour support le mémoire et les connaissances recherchées », a-t-il expliqué à la cérémonie d'ouverture de ces confrontations entre jurys et impétrants dans la matinée du 15 octobre 2020.

contribuer à la gestion efficace des envois postaux et express en les conciliant avec les exigences de sécurisation et de facilitation des échanges commerciaux ?

Comme l'étude a été circonscrite aux envois postaux et express, elle a concerné le seul bureau des Douanes de Colis des postes (CDP) de Ouagadougou, compétent en matière de dédouanement des envois postaux et express et a pris en compte

16/20 pour commencer
Pingdwendé Armand Ulrich Kaboré a

Martin SAMA

L'ECONOMISTE
DU FASO

DIRECTEUR DE PUBLICATION:
ABDOULAYE TAO

RÉDACTION

Rédacteur en Chef
Abdoulaye TAO

Secrétaire de Rédaction

Sandrine Elza HÉBIÉ/SAWADOGO

Journalistes

Abdoulaye TAO

Sandrine Elza SAWADOGO

Joel BOUDA

Nisreen KEITA

Elie Z. KABORE

Fadel WENDWOAGA

Ambèternifa Crépin SOMDA

ADMINISTRATION

Directrice Administrative et Financière

Marie Josephine SANGARE/LAMIZANA

Assistante:

Caroline YAGUIBOU

MONTAGE

Chef de Service: **Ali DAKUYO**

RECEPISSE N°687/2013/CAO-TGI/OUA/PF

Service Internet:

Internet: <http://www.leconomistedufaso.bf>

E-mail: contact@leconomistedufaso.bf

ISSN/ 2630-1008

Avenue de l'UEMOA-Zone ZACA-Ouagadougou

Tél.: 00226 25 33 33 50 / Fax: 00226 25 33 33 88

Impression: Eco Print, Casablanca



COMMUNIQUE DE PRESSE

Coris Bank International SA (CBI SA) couronnée par la Société Financière Internationale (SFI) et par African Banker Awards



Coris Bank International SA a été désignée meilleure banque de l'Afrique de l'Ouest par African Banker Awards le mercredi 26 août 2020. La Banque Autrement s'est vue également distinguée aux 9^{ème} Global Trade Awards : « **Banque partenaire a la croissance la plus rapide en Afrique** » par la Société Financière Internationale (SFI).

La première distinction est décernée à une banque opérant dans une région spécifique de l'Afrique (Afrique du Nord, de l'Est, du Sud, de l'Ouest ou du Centre). Ces trophées African Banker sont considérés comme les « Oscars » de la communauté bancaire africaine et sont les plus respectés dans ce secteur, du fait de l'impartialité du processus de sélection et de décision.

La seconde récompense vient couronner le savoir-faire et le dynamisme de la banque dans le financement du commerce international. La sélection est faite sur la base d'un processus hautement concurrentiel au sein d'un réseau total de plus de 500 banques partenaires à travers le monde.

Ces deux prestigieuses distinctions viennent surtout couronner le travail et le dynamisme des équipes de Coris Bank International SA qui travaillent chaque jour à satisfaire la clientèle.

La Direction Générale adresse ses vifs remerciements à l'ensemble de ses clients et partenaires pour leur confiance et félicite tout le personnel pour son engagement.

A propos des trois partenaires

La Société Financière Internationale (SFI) est membre du Groupe de la Banque Mondiale. Elle est la plus grande institution de développement mondiale axée sur le secteur privé dans les marchés émergents. La SFI travaille dans plus de 100 pays, utilisant son capital, son expertise et son influence pour créer des marchés et des opportunités dans les pays en développement. Au cours de l'exercice 2019, elle a investi plus de 19 milliards de dollars dans des entreprises privées et des institutions financières des pays en développement, tirant parti du pouvoir du secteur privé pour mettre fin à l'extrême pauvreté et stimuler la prospérité partagée.

Coris Bank International SA (CBI SA) filiale du Groupe Financier ouest africain Coris Holding est une banque universelle privée Burkinabè cotée à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) de l'UMOA. Avec pour vision être la banque de référence dans l'accompagnement des PME dans la sous-région, elle est parvenue dès 2016 à se hisser et à se maintenir au rang de leader sur le marché bancaire burkinabè et ce en moins de 10 années d'existence. Cette expertise a servi de référence pour le développement du Groupe Coris en Afrique de l'Ouest par son implantation au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo.

African Banker Awards, événement le plus prestigieux du secteur bancaire et financier en Afrique, se tient sous le haut patronage de la Banque africaine de développement. Cet événement annuel, qui a lieu lors de la réunion annuelle de la Banque africaine de développement, met en lumière les réalisations d'entreprises et de particuliers qui contribuent à la transformation et au développement du secteur financier africain.

Mauvaise exécution du budget

Les justificatifs des écarts se font attendre

- Le gouvernement abuse des décrets d'avance

- Des lois de finances rectificatives pour régulariser des dépenses

- La Cour des comptes somme le ministre des Finances d'apporter des réponses, en vain

LA loi de finances de l'année contient le budget de l'Etat pour l'année civile. C'est l'article 9 de la loi organique n° 073-2015/CNT relative aux lois de finances qui le précise.

L'année budgétaire tire vers la fin. Si certains ministères et institutions songent déjà aux bilans financiers, c'est le moment propice pour d'autres d'accélérer la consommation de leur budget.

Mais les ordonnateurs et les comptables publics ne doivent pas perdre de vue « qu'aucune recette ne peut être liquidée ou encaissée, aucune dépense publique ne peut être engagée ou payée si elle n'a été au préalable autorisée par une loi de finances », comme l'indique l'article 4 de la loi organique n° 073. Elle précise également que lorsque des dispositions d'ordre réglementaire doivent entraîner des charges nouvelles ou des pertes de ressources, aucun décret ne peut être pris tant que ces charges ou pertes de ressources n'ont pas été prévues, évaluées et soumises à l'avis conforme du ministre chargé des finances.

Plus loin, l'article 25 précise : « En cas d'urgence et de nécessité impérieuse d'intérêt national, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avances pris en Conseil des ministres. Le Parlement en est immédiatement informé et un projet de loi de finances portant ratification de ces crédits est déposé dès l'ouverture de la plus prochaine session du Parlement ». La loi de finances rectificative doit être déposée par le gouvernement si les grandes lignes de l'équilibre budgétaire ou financier définies par la loi de finances de l'année se trouvent bouleversées, notamment, par l'intervention de décrets d'avances ou d'arrêtés d'annulation de crédits. Voilà qui est bien clair.

Bien que cette loi explique la démarche à suivre, des ordonnateurs et les



Le ministère en charge des finances doit veiller au respect des procédures de gestion. La recrudescence des fautes de gestion pèse sur la bonne exécution du budget national. (DR)

comptables publics se laissent souvent prendre au piège. Les rapports des institutions de veille et de contrôle de l'Etat en font cas lorsqu'ils sont rendus publics.

Le rapport 2018 de la Cour des comptes a relevé cette insuffisance récur-

La Cour a recommandé au ministre en charge des finances de veiller au strict respect des dispositions législatives et réglementaires encadrant l'exécution du budget de l'Etat, notamment, en ce qui concerne les modifications budgétaires.

conformément à la réglementation en vigueur. Elle a aussi constaté une récurrence dans l'adoption des modifications budgétaires au-delà des périodes d'engagement de la dépense publique ». Un non-respect des délais qui cache une mauvaise gestion. Cette loi de finances rectificative a, en réalité, régularisé un budget très mal exécuté.

La deuxième irrégularité concerne l'existence des décrets d'avances. La Cour observe que : « Malgré ses multiples relances, la Cour n'a pas pu obtenir les différents décrets d'avances pris au cours de l'année 2015. En conséquence, elle n'a pas pu traiter cette partie ». Tout porte à croire que la loi de finances rectificative a été adoptée pour régulariser des dépenses non prévues qui, en réalité, n'ont jamais fait l'objet de décrets d'avances. La préoccupation ici se trouve au niveau de l'utilisation qui a été faite de cet argent.

La troisième irrégularité a trait aux justificatifs. La Cour a relevé que, d'une manière générale, les modifications des rubriques de recettes n'avaient pas été justifiées, notamment, les recettes en capital, les dons et les emprunts.

Si la loi existe, elle doit être appliquée. Sinon son caractère pédagogique perd son sens et les mêmes fautes seront relevées chaque année. Des ordonnateurs et les comptables publics peuvent détourner de l'argent impunément parce que le pays ne se donne pas les moyens de faire appliquer ses propres lois. □

Elie KABORE

La Cour des comptes somme le ministre des Finances d'apporter des réponses, en vain

EN 2018, la Cour des comptes a dénoncé des écarts de chiffres dans les rapports d'exécution du budget 2016. En effet, à la suite de l'examen des lois de finances rectificatives, des décrets et des arrêtés modificatifs, la Cour a procédé à un rapprochement entre les montants des dotations définitives et ceux du logiciel Circuit intégré de la dépense figurant dans le rapport d'exécution du budget, gestion 2016. Il en ressort des écarts de 198 millions FCFA sur le titre 2 (Dépenses de personnel), - 671,355 million FCFA sur le titre 3 (Dépenses de fonctionnement) et 473,355 millions FCFA sur le titre 4 (Transferts courants). Ces écarts résultent de la différence entre les dotations définitives de la loi de finances et celles du Circuit intégré de la dépense (CID). Le ministre en charge des finances d'alors a été sommé de fournir les actes justifiant ses écarts. N'ayant pas reçu de réponses, le ministre a été poliment invité par la Cour « à répondre aux observations de la Cour des comptes en lui fournissant des éléments probants ». □

rente. Suite au contrôle du budget 2016 de l'Etat, la Cour a observé que « des décrets d'avances et des arrêtés d'annulations ont été pris en 2017 pour le compte de l'exercice clos au 31 décembre 2016 ». Une régularisation qui viole les dispositions de la loi organique n° 073-2015/CNT. Selon cette loi, il est évident que les décrets d'avances et les annulations devaient être présents dans les 02 lois de finances rectificatives qui ont été adoptées au cours de l'année 2016.

La récurrence de cette remarque à l'issue des contrôles fait douter de la sincérité de l'exécution des budgets de l'Etat. En effet, dans le rapport 2017 de la Cour des comptes, le contrôle du budget 2015 de l'Etat avait décelé 03 irrégularités. La première indique que : « La loi de finances rectificative N°105-2015/CNT avait été adoptée le 26 décembre 2015 nonobstant l'impossibilité à cette période d'effectuer des engagements de dépenses de personnel, de matériel et de transfert

Secteur minier

Pour une révision périodique des conventions minières

• Plus de moyens et de pouvoirs à la Commission nationale des mines

• Publier les conventions minières et les modèles financiers

• Des recommandations d'une étude de ORCADE

L'ONG ORCADE a procédé à la restitution de trois études, dont une analyse sur les conventions minières, le 13 octobre 2020. Cette étude vise à renforcer les connaissances des organisations de la société civile, des élus locaux et des populations à la base sur les engagements pris par l'Etat avec les sociétés minières.

Nadine Koné, Directrice pays de Diakonia, a apprécié le travail de ORCADE qui a déjà été en première ligne pour l'opérationnalisation du Fonds minier de développement local. « Ce fonds constitue aujourd'hui une source de financement appréciable pour les Communes et les régions, ce qui témoigne à souhait que la mobilisation des ressources domestiques est possible pour assurer de meilleures conditions de vie aux populations. D'où également l'importance d'une société civile active, éclairée, avertie et disposant d'informations fiables pour jouer son rôle de veille et d'interpellation, qui s'avère également être un droit », a-t-elle déclaré.

Le rapport d'analyse sur les conventions minières a décrit le cadre légal et réglementaire qui encadre le secteur minier et les conventions minières.

Il précise que le Burkina Faso a opté pour une convention minière type à travers le Décret 2017-0035/ PRES/PM/MEMC/MINEFID/MCIA/MATDSI/MJFIP/MFPTPS/MEECVV du 26 janvier

AVANTAGES	INCONVENIENTS
Les personnes chargées de « négocier » les conventions minières n'ont pas de pouvoir discrétionnaire	La convention minière ne prévoit pas de temps à partir duquel sa révision peut être possible. La variation du cours de l'or peut ne pas profiter au pays, nonobstant les taux sur les paiements des royalties
Les conventions minières sont adaptées pour les petites réserves d'or à exploiter	Elle ne tient pas compte de la spécificité du minerai, de la zone d'extraction, de la disponibilité de certains intrants, etc.
La convention minière est conforme au Code minier. Mais elle ne se substitue pas au Code minier	La durée de vie de la convention minière est de 20 ans sans une disposition qui prévoit sa révision en cas de nécessité
Elle rappelle la primauté du droit national sur les obligations prévues dans le contrat	

Source : ORCADE : Rapport d'analyse des conventions minières (décembre 2019)

2017 portant adoption d'un modèle type de convention minière. C'est dire que tout investisseur qui détient un permis d'exploitation dispose de 6 mois pour signer cette convention dont le contenu est identique pour tous.

en vertu de la loi n° 023/97/II/AN du 22 octobre 1997 portant Code minier.

Ces deux conventions ont été signées après l'octroi des permis de recherche et non après l'obtention du permis d'exploitation comme c'est le cas de nos jours.

port (routes bitumées, chemin de fer) au profit du pays. Au moment de la signature, le contrat de type PPP n'existait pas dans la législation minière burkinabè. Toujours en 2012, un autre contrat a été signé avec la société Newmonts pour la reprise de l'exploitation de la mine d'or de Poura. Ce contrat prévoyait le paiement d'une prime de découverte du gisement. Aucune disposition du Code minier de 2003 ne prévoyait le paiement de prime de découverte de gisement minier.

Qu'il s'appelle « Convention », « contrat », « accord d'entente », « licences », etc. il est un document réglementaire de contractualisation entre l'Etat et un investisseur minier. Elle a pour objectif de préciser les obligations et les droits de chaque partie. Pour signer une convention avec l'Etat, la société minière doit avoir déjà obtenu un permis d'exploitation par un décret pris en Conseil des ministres.

Le ministre chargé des mines est l'autorité qui signe les conventions minières après autorisation du Conseil des ministres.

Mais il convient de relever que les octrois proprement dits sont précédés d'un travail technique coordonné par la Commission nationale des mines qui est la structure centrale qui analyse les demandes de permis et de conventions minières. Toutefois, cette structure est dépourvue de moyens d'action sur le plan matériel, humain et financier. □

Elie KABORE

Publier les conventions minières, y compris les annexes

AU terme de l'analyse, des recommandations ont été formulées à l'endroit du gouvernement, dont la publication des conventions minières, l'amélioration du suivi de la mise en œuvre des conventions minières, et communiquer les résultats de suivi à l'intention des populations, soumettre aux sociétés minières un guide d'élaboration des rapports exclusivement dédié aux actions des sociétés minières entrant dans le cadre de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE). Une des recommandations porte sur la publication des modèles financiers des projets minières.

A l'endroit de la société civile, l'étude recommande d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de plaidoyer pour une relecture des conventions minières. Il s'agira d'y introduire une disposition qui permette une périodicité à partir de laquelle la convention sera révisée. □

Mais avant l'institutionnalisation de modèle de convention minière type, il a existé 2 formes de conventions minières signées entre l'Etat burkinabè et des investisseurs avant le premier Code minier adopté en 1997. La première forme de convention a été signée en 1995 avec High River Gold pour l'exploitation de la mine d'or de Taparko. La deuxième forme a été signée en 1999 avec la société Cluff mining (West-Africa) LTD, Investissement Moto Agricole et Réalisation Burkina (IMAR-B),

Deux autres types de contrats minières ont été signés en dehors de la convention type officielle. En 2012, l'Etat burkinabè a signé un contrat minier avec la société PAN African Burkina qui porte sur un accord de Partenariat Public – Privé (PPP), pour l'exploitation du manganèse de Tambao, dans la région du Sahel du Burkina Faso. Cet accord prévoit un système de troc, c'est-à-dire que l'entreprise est tenue de réaliser, en contrepartie, des infrastructures de trans-



Bilan du ministère des Mines

« Toutes les cibles du PNDES sont atteintes »

• Une affirmation de Oumarou Idani

• 3 indicateurs sur 4 atteints

• Les carrières, parent pauvre du département ?

« TOUTES les cibles du PNDES sont atteintes ou dépassées avant terme ». C'est ce qu'a affirmé le ministre des Mines et des Carrières du Burkina Faso, Oumarou Idani, le 13 octobre 2020, lors d'une rencontre avec la presse internationale. Une conférence de presse qui clôture les activités du mois de la redevabilité, lancé le 4 septembre dernier. Cette assertion, selon le ministre, repose sur le bilan quinquennal de son ministère, qui affiche des résultats satisfaisants. Quels sont les



Le ministre des Mines et des Carrières du Burkina Faso, Oumarou Idani. (DR)

indicateurs définis dans le PNDES et ont-ils été atteints ? Dans le Plan de développement économique et social, la place des mines est définie dans l'Axe 3 du PNDES, à savoir « Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois ». Cet axe

se structure en 5 objectifs stratégiques. Les mines sont réunies dans l'objectif 2 intitulé « développer un secteur industriel et artisanal compétitif à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents ». L'effet attendu du secteur minier à ce niveau est que son impact sur le reste de l'économie est accru. « La perspective est d'augmenter la part des industries extractives dans le PIB, de 7,9% en 2015 à 10,2% en 2020, la proportion des achats locaux dans les consommations alimentaires des industries minières, de moins de 14% en 2015 à 25% en 2020, le montant moyen des investissements locaux réalisés par industrie minière, de 2 milliards de francs CFA en 2015 à 5 milliards de francs CFA en 2020 et le nombre d'emplois directs et indirects créés par le secteur minier de moins de 10.000 en 2015 à 20.000 en 2020 », peut-on lire sur le Plan.

Oumarou Idani a présenté les résultats de son département. Concernant le premier indicateur relatif à la contribution des mines à carrières au PIB du Burkina Faso, il est passé de 7,9% en 2015 à 10,4% en 2019 et à 10,2% en 2020. Ce premier indicateur a été atteint. Le Plan national a aussi tablé sur une hausse du montant moyen

alimentaires des industries minières. Le PNDES prévoyait que cette proportion représenterait moins de 14% en 2015 à 25% en 2020. A ce niveau, le ministère des Mines et des Carrières n'a pu fournir que le point en 2016 et il était de 15,5%. Une situation que Oumarou Idani a expliquée par le fait que le secteur des achats locaux est géré par plusieurs acteurs. Ce qui explique, selon lui, le manque de compilation des chiffres. Conséquence, une non-évaluation des effets attendus de cet indicateur. Dr Ilboudo Ousmane, Secrétaire permanent de la SAMAO, affirmait, lors de la cérémonie de lancement du mois de la redevabilité, que les sociétés minières dépensaient 456, 5 milliards FCFA par an dans l'achat des biens et services. « Seulement 15% de cette somme revient à des nationaux », expliquait-il.

Contribution du secteur minier au PIB du pays

Selon le PNDES, les actions à mener pour le secteur minier devaient porter sur le développement de l'information géologique et minière, la création et la valorisation de l'expertise nationale, la promotion de la petite mine, la surveillance des zones

Loi de finances 2021: vers la grande baisse de la taxe sur les billets d'avion

L'EXAMEN et l'adoption du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2021, est prévu pour ce lundi 19 octobre 2020 par l'Assemblée nationale. Selon les informations contenues dans le projet de loi, les prévisions de recettes sont arrêtées à 2.191,422 milliards FCFA, contre 2.732,222 milliards FCFA de prévisions de dépenses. Il se dégage un déficit budgétaire de 540,800 milliards FCFA. Le ratio « masse salariale sur recettes fiscales » s'établit à 54,87% en 2021. L'une des innovations fiscales contenues dans le projet est la baisse de la taxe sur les billets d'avion. La loi de finances 2019 a fixé cette taxe de 40.000 FCFA par passager embarquant en classe affaires et 20.000 FCFA par passager en classe économique. Selon les estimations de la Direction générale des Impôts, le recouvrement de cette taxe a rapporté 210,70 millions FCFA en 2017 et 215,69 millions FCFA en 2018. Son niveau de mobilisation en 2019 s'est chiffré à 200,68 millions FCFA.

En fin juin 2020, le recouvrement est de 28,38 millions FCFA, soit un taux de recouvrement de 24,04% par rapport aux prévisions de la période.

Afin de permettre au secteur aérien de faire face aux effets de la Covid-19, le projet de loi de finances 2021 propose la baisse de cette taxe pour la fixer entre 1.000 FCFA et 7.500 FCFA par passager qui embarque en première classe, en classe affaires ou en classe économique à destination de l'UEMOA ou vers autres destinations (voir tableau).

Une autre nouvelle mesure fiscale concerne l'Attestation de situation fiscale (ASF).

En plus des exigences de l'ASF pour la délivrance de certains actes comme le précise l'article 634 du Code général des impôts, le projet de loi propose de l'étendre aux demandes de cessions provisoires et définitives de terrains émanant des sociétés de promotion immobilière et pour l'octroi, le renouvellement et le transfert de titres miniers et autorisations diverses. □

Taxe sur les billets d'avion

Nouveaux tarifs proposés dans le projet de loi de finances 2021 (en FCFA)

Destinations	Passagers de la première classe	Passagers de la classe affaires	Passagers de la classe économique
Pays de la zone UEMOA	2.500	1.500	1.000
Autres destinations	7.500	5.000	2.500

656 millions FCFA versés dans le budget de l'Etat

C'EST le montant qu'a rapporté au budget de l'Etat en 2019, l'exploitation des carrières. Elles sont 23 sociétés à avoir leurs autorisations valides en exploitation, principalement le granite, les calcaires dolomitiques et les tufs. Si la contribution de l'industrie des carrières augmente d'année en année, le secteur est encore loin d'atteindre son plein potentiel. Pendant le mois de la redevabilité, le ministère des Mines et des Carrières a effleuré ce secteur qui pourtant, est une opportunité de création d'emplois. Selon l'étude « Programme pour la mise en place d'unités industrielles dans les filières stratégiques de l'économie nationale », le secteur des carrières peut créer 5.500 emplois directs et 10.000 emplois indirects. Il peut générer plus de 100 milliards FCFA de chiffre d'affaires et réduire les importations de clinker et d'hydrocarbures de plus de 16 milliards FCFA par an et collecter plus de 4 milliards FCFA pour l'Etat. □

des investissements locaux-Responsabilité sociale des entreprises- de 2 à 5 milliards F CFA. Selon le ministre des Mines, en 2019, il s'établit à 4,7 milliards, alors qu'il cumulait à 6,76 milliards F CFA.

Autre indicateur pour mesurer l'impact du secteur minier sur l'économie nationale est sa contribution en termes d'emplois directs et indirects. Selon les estimations du PNDES, ce nombre devrait passer de 10.000 à 20.000 emplois. Les effets attendus sur le plan ont été dépassés. En effet, le ministère des Mines a enregistré 26.784 emplois en 2016, 32.058 en 2017, 43.606 en 2018 et 51.361 en 2019.

Manque de perception de la part des achats locaux dans les consommations

d'exploitation au regard des conventions relatives au respect de l'environnement, l'accroissement des achats locaux de biens et services des mines, l'amélioration de l'impact des mines dans le développement local. Ces activités, suivies par des indicateurs, devraient engendrer comme effet d'augmenter la part des industries extractives dans le PIB de 7,9% en 2015 à 10,2% en 2020. Objectif atteint pour le ministre des Mines. Dans sa présentation, Oumarou Idani a indiqué que le taux avait atteint 11,4% en 2017, 12,4% en 2018. Pour 2020, le secteur minier contribuait à hauteur de 10,4% au PIB du Burkina Faso. □

NK

COMMUNIQUE DE PRESSE

BAISSE DU PRIX DE YOUKI, COCA-COLA, FANTA ET SPRITE PET 30 CL

Dans le souci de satisfaire davantage sa clientèle, la SODIBO porte à la connaissance des consommateurs que les prix de vente conseillés de la bouteille plastique 30cl de YOUKI ORANGE, YOUKI MOKA CAFÉ, YOUKI COCKTAIL DE FRUITS, YOUKI TONIC, COCA-COLA, FANTA ORANGE et SPRITE sont réduits de 50 Fcfa à partir du jeudi 1er Octobre 2020.

Par ailleurs la SODIBO rassure les consommateurs que les goûts et la qualité de ses produits restent inchangés.

Retrouvez vos produits dans vos points de vente habituels.

NOUVEAUX PRIX CONSEILLES



Administrateur Général Adjoint

Francis AMBROISE



NUMÉRO WHATSAPP

 : 53 57 77 77

 : www.brakina.bf



Situation économique: la DGEP recommande de renforcer

UN RENFORCEMENT DE LA CONTRACTION ECONOMIQUE MONDIALE INDUITE PAR LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

Au niveau mondial, les perspectives initialement défavorables sur le déroulement de l'activité économique en 2020, suite à l'apparition de la pandémie du Coronavirus en Chine en décembre 2019 et sa propagation au monde entier, se sont davantage détériorées au cours du deuxième trimestre de l'année.

La contraction de l'économie mondiale née des graves perturbations socioéconomiques de la crise sanitaire, l'annulation des vols commerciaux et la rupture des chaînes d'approvisionnement mondiales sur les marchés de produits de base, s'est révélée plus profonde au cours du premier semestre de l'année 2020.

L'activité économique mondiale devrait ainsi s'effondrer et connaître une contraction de 4,9% en 2020, contre une croissance de 2,9% en 2019. Ce recul se ressentirait aussi bien dans les pays avancés que dans le groupe des pays émergents et en développement. Dans le groupe des pays avancés, la croissance devrait passer de 1,7% en 2019 à -8,0% en 2020. Pour les pays émergents et en développement, elle s'établirait à -3,0% en 2020, contre 3,7% en 2019.

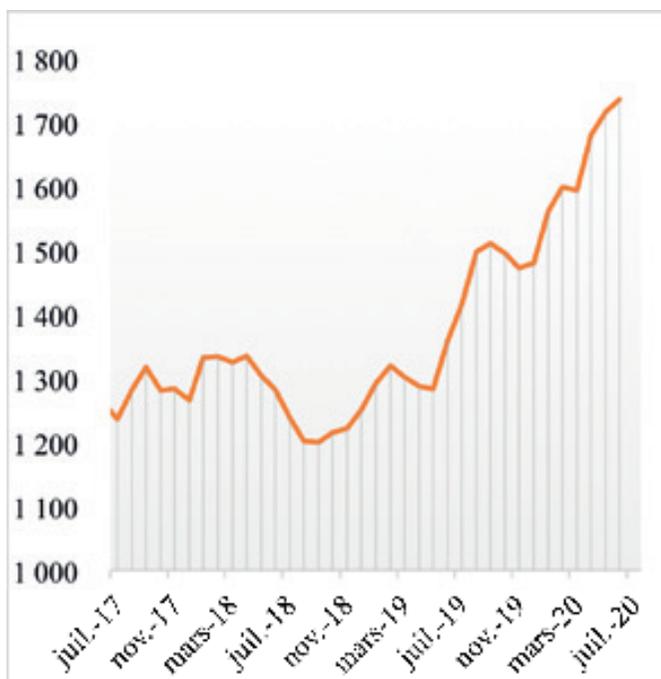
L'inflation globale baisserait en 2020 dans les pays avancés aussi bien que dans les pays émergents et pays en développement, en raison essentiellement de l'effondrement du prix de pétrole et de la contraction de l'activité économique mondiale. Dans les pays avancés, le taux d'inflation s'établirait à 0,3% en 2020, après 1,4% en 2019. Il se situerait à 4,4% en 2020, contre 5,1% en 2019 dans les pays émergents et en développement. En perspective pour 2021, l'inflation globale devrait baisser de 0,8 point et de 0,7 point respectivement dans les pays avancés et dans les pays émergents et en développement.

Sur le marché des changes, le cours du dollar US par rapport au FCFA est retombé à 572,4 FCFA en juillet 2020, soit une dépréciation de 1,8% par rapport à son niveau de juin où il a été de 582,9 FCFA.

En glissement annuel, le cours du dollar US a enregistré une dépréciation de 2,1%. La dépréciation du dollar au cours du mois s'expliquerait par les incertitudes économiques liées à la progression de la COVID-19 et des perspectives négatives pour le billet vert pour les mois à venir.

Concernant les **principales matières premières exportées**, le **cours mondial de l'once d'or** enregistre en juillet 2020, une hausse de 6,1% en se situant à 1840,8 dollars US, contre 1 735,3 dollars US un mois plus tôt. En glissement annuel, il est en hausse de 30,1%. Quant au **cours du coton**, il a enregistré une hausse de 1,1% en se situant à 1 510,6 dollars US en juillet 2020, contre 1 494,5 dollars US en juin. En glissement annuel, le cours du coton est en baisse de 9,3%. Pour ce qui est du **pétrole**, **produit importé**, le **cours du baril** a enregistré une hausse de 5,4% en juillet 2020, en se situant à 42,1 dollars US, contre 39,9 dollars US un mois plus tôt. En glissement annuel, le cours du baril est en baisse de 34,3%.

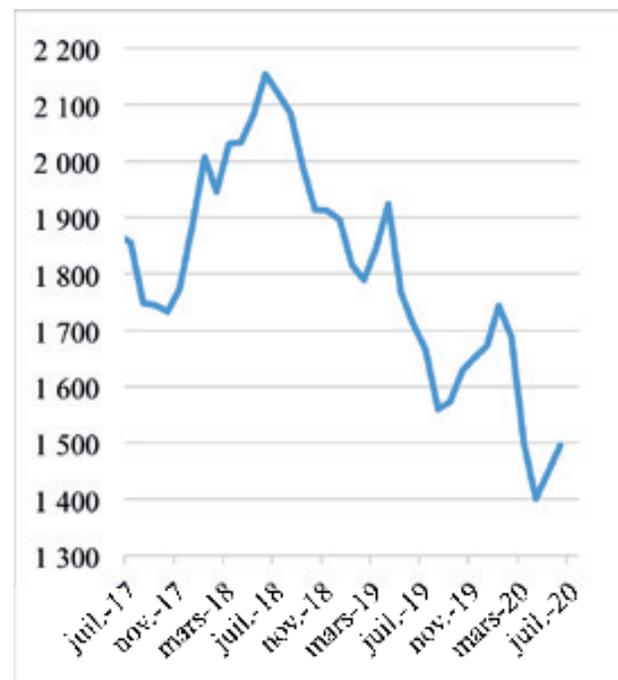
Matière première exportée (or)



Source : DGEP, à partir des données de la Banque de France, août 2020

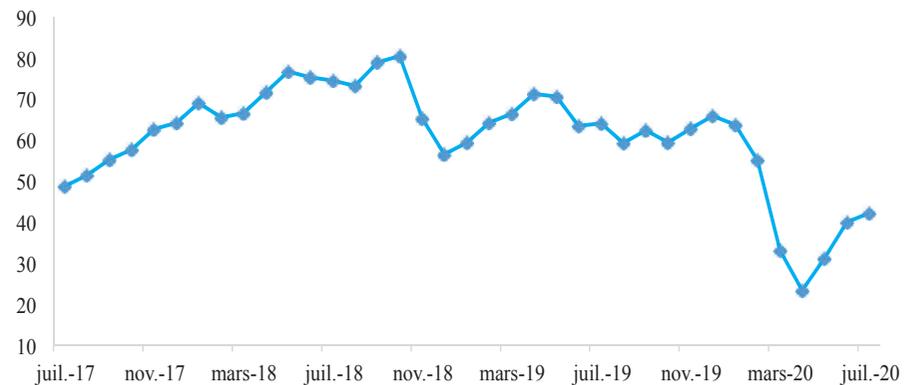
Source : DGEP, à partir des données de la Banque mondiale, août 2020

Matière première exportée (coton)



Source : DGEP, à partir des données de la Banque mondiale, août 2020

Matière première importée (pétrole)



Source : DGEP, à partir des données de la Banque de France, août 2020

Dans la zone UEMOA, les pays membres seraient durement éprouvés par les effets de la pandémie de COVID-19 qui occasionnent l'effondrement de la croissance économique mondiale et le resserrement des conditions financières mondiales. La pandémie du Coronavirus, qui touche tous les pays membres, impacterait profondément la croissance de l'Union en liaison principalement avec les mesures de confinement, la baisse des cours des matières premières, la réduction des activités au sein de l'Union européenne et en Chine, premiers partenaires commerciaux. Initialement projeté à 6,6% en 2020, le taux de croissance de l'Union devrait ainsi tomber à 2,7% sous l'impact de la pandémie du Coronavirus.

UNE ACTIVITE ECONOMIQUE NATIONALE DUREMENT MARQUEE PAR LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19 ET LA PERSISTANCE DU DEFIS SECURITAIRE

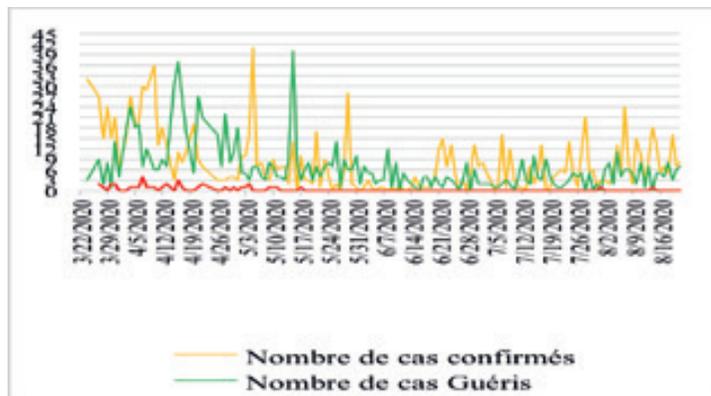
Au niveau national, le Burkina Faso est durement frappé par la pandémie du Coronavirus en enregistrant ses premiers cas d'infection sur le territoire le 09 mars 2020.

Au 31 juillet 2020, la situation sanitaire fait état d'un total de 1 150 cas confirmés positifs au Coronavirus. Parmi ces cas, 947 guérisons ont été enregistrées, contre 53 décès, soit environ 82,3% de taux de guérison et 4,6% de létalité.

Cette pandémie entraîne d'importantes perturbations économiques, sociales et budgétaires. Le taux de croissance de l'économie, après être ressorti à 5,7% en 2019, contre 6,8% en 2018, chuterait à 2,1% en 2020 sous l'impact des effets du Coronavirus, contre 6,3% en scénario tendanciel, soit une perte de 4,2 points de pourcentage. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait en hausse de 3,9% en 2020, après une baisse de 3,2% en 2019.

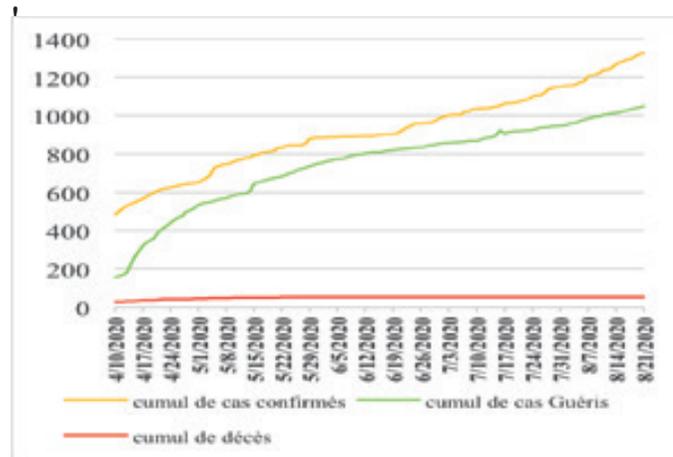
le contrôle des prix des produits de grande consommation

Evolution du nombre de cas journaliers de COVID-19



Source : SIG, Primature, août 2020

Evolution du cumul des cas de COVID-19

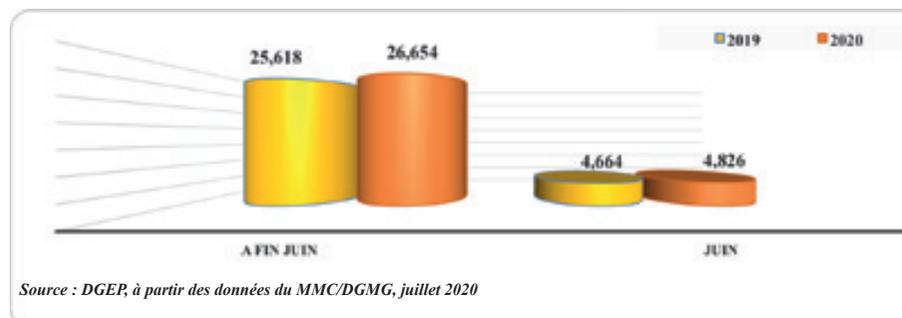


Source : SIG, Primature, août 2020

Dans le secteur des mines, en juin 2020, la production totale d'or industrielle est évaluée à 4,8264 tonnes, contre 4,509 tonnes le mois précédent, soit une hausse de 7,0%. Cette production est en hausse de 3,5% par rapport au même mois de l'année passée. Par rapport au trimestre précédent, la production d'or a connu une hausse de 5,7% au deuxième trimestre 2020.

A fin juin 2020, la production totale d'or fin est ressortie à 26,654 tonnes, en hausse de 4,0% en glissement annuel.

Evolution de la production d'or en tonnes



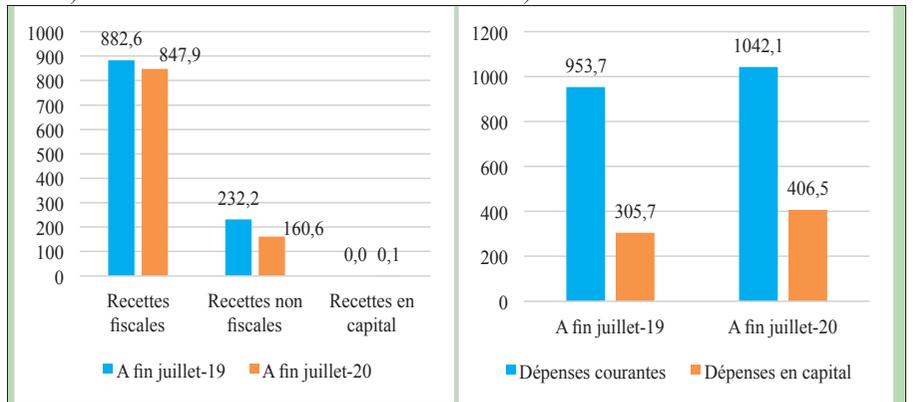
Source : DGEF, à partir des données du MMC/DGMG, juillet 2020

Au niveau des finances publiques, à fin juillet 2020, les recettes propres du budget de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 1 008,6 milliards FCFA, contre 1 114,8 milliards FCFA à la même période en 2019, soit une baisse de 9,5%. Quant aux dépenses totales du budget de l'Etat, elles ont été exécutées à hauteur de 1 448,6 milliards FCFA, contre 1 259,3 milliards FCFA à la même période en 2019, soit une hausse de 15,0%.

L'encours de la dette publique est estimé à 4 465,73 milliards FCFA au 30 juin 2020, contre 4 253,12 milliards FCFA au 31 mars 2020, soit une hausse de 212,6 milliards FCFA (5,0%). En glissement annuel, l'encours de la dette publique est en hausse de 896,46 milliards FCFA, soit 25,1%. Il est constitué de 53,2% de dette extérieure et de 46,8% de dette intérieure.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations totales du mois de juillet 2020 se sont affichées en valeur à 165,2 milliards FCFA, contre 206,6 milliards FCFA un mois plus tôt, correspondant à une baisse de 20,0%. En glissement annuel, les exportations totales sont en hausse de 30,0%. Les principales destinations des exportations en juillet 2020 sont d'abord l'Europe, avec environ 76,6% des exportations

Evolution des recettes propres (en milliards FCFA) Evolution des dépenses totales (en milliards FCFA)



Source : DGTCP/DSOFE, août 2020

Source : DGTCP/DSOFE, août 2020

totales dont principalement la Suisse (93,0%) et la France (2,3%). L'Asie constitue la deuxième destination avec 16,0% des exportations, dont l'Inde (81,2%) et Singapour (3,5%). Les exportations en destination d'Afrique ont représenté seulement 7,1%, dont la Côte d'Ivoire (44,7%), le Ghana (5,7%) et le Togo (0,4%).

Quant aux importations totales du mois de juillet 2020, elles se sont situées en valeur à 173,3 milliards FCFA, contre 190,6 milliards FCFA le mois précédent, soit une baisse de 9,1%. En glissement annuel, les importations totales sont en baisse de 14,7%. Les zones de provenance des importations sont d'abord l'Asie, qui constitue la première zone avec 24,2% des importations totales, dont la Chine (35,0%), la Russie (25,9%) et l'Inde (15,6%). Vient ensuite l'Afrique avec 15,4%, dont la Côte d'Ivoire (34,2%), le Ghana (19,7%) et le Togo (15,9). Le continent européen n'a représenté que 14,3% des importations, dont la France (29,6%), l'Allemagne (10,9%) et les Pays-Bas (7,0%).

Concernant la masse monétaire, elle s'est inscrite en hausse de 423,4 milliards FCFA (+10,4%), s'affichant à 4 479,8 milliards FCFA à fin juin 2020, contre 4 056,4 milliards FCFA à fin décembre 2019. Cette augmentation est imputable aux dépôts transférables (+275,8 milliards FCFA, soit +15,1%), aux autres dépôts inclus dans la masse monétaire (+143,7 milliards FCFA, soit +9,1%) et à la circulation fiduciaire (+4,0 milliards FCFA, soit +0,6%).

En somme, l'analyse de la conjoncture économique au mois de juillet 2020 montre des perspectives défavorables au plan national et international qui marqueraient toute l'année au regard des importantes perturbations économiques, sociales et budgétaires qu'engendre la crise sanitaire du Coronavirus. Ces effets se ressentiraient au plan intérieur par le ralentissement de l'activité économique dans les secteurs tertiaire et primaire.

Le taux d'inflation en baisse en 2019 se situerait en hausse en 2020 en lien avec la rupture des chaînes d'approvisionnement internationales en produits intermédiaires et sur le marché des produits de base.

Au regard de cette conjoncture défavorable, l'Etat devrait :

1. Poursuivre les efforts de maîtrise de la propagation de la pandémie. Il faudra mettre l'accent sur la sensibilisation de la population au respect des gestes barrières, conduire des opérations périodiques de désinfection de lieux stratégiques tels les marchés et yaars, les services publics et privés, etc. De plus, il s'agira de fournir les kits de test de la COVID-19 aux structures de santé publiques et privées.
2. Poursuivre la mise en œuvre des actions vigoureuses en vue d'accroître les recettes propres pour un meilleur équilibre des finances publiques ;
3. Renforcer le dispositif de contrôle des prix des produits de grande consommation ;
4. Poursuivre les actions de lutte contre le terrorisme, de sécurisation des biens et personnes sur l'ensemble du territoire ;
5. Poursuivre la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'Etat pour les ménages les plus vulnérables et les entreprises dans le cadre de la mitigation des effets de la pandémie. □

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)
Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEF)
Direction de la Prévision et des Analyses Macroéconomiques (DPAM)
Service de la Conjoncture (SECO)

Consommation des produits locaux

Le Burkina Faso maillot jaune dans l'espace UEMOA

- Plus de 400 milliards FCFA injectés par les structures publiques

- Thomas Sankara « plus vivant que jamais »

- Un levier de croissance et de richesse

LE 6 octobre 2020, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) lançait officiellement la première édition du mois du « consommer local dans son espace ». Le 15 octobre 2020, le Burkina Faso a emboîté le pas pour interpellier et sensibiliser l'ensemble des acteurs à la consommation des produits locaux.

Selon le ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, Harouna Kaboré, le salut du Burkina Faso, de l'UEMOA et de l'Afrique se trouve dans le slogan du Président Thomas Sankara, prononcé le 29 juillet 1987 au 25^e sommet de l'OUA : « Faisons en sorte que le marché soit le marché des Africains. Produisons ce dont nous avons besoin et consommons ce que nous produisons au lieu de l'importer... » Sa conviction est que les 8 pays membres de l'UEMOA sont riches en ressources naturelles et regorgent d'énormes potentialités pour la production agricole. Malheureusement, dit-il, ces ressources sont peu transformées et lorsqu'elles sont transformées, les produits issus de leurs transformations sont peu consommés par rapport aux produits importés.

Que faire ?

Sur la valorisation des produits locaux, le Burkina Faso a été jugé bon élève par Joãozinho Mendes, commissaire du Département du marché régional, du commerce, de la concurrence et de la coopération (DMRC). Les mérites du maillot jaune ont été énumérés par le ministre. Il cite la circulaire du 13 janvier 2017 instruisant les structures publiques à consommer prioritairement les produits locaux dans le cadre de la commande publique ; de la prise le 31 janvier 2017 portant achat des produits alimentaires locaux par les structures étatiques. Les retombées de ces achats pour les PME se sont traduites en bonus de chiffres d'affaires pour les producteurs, les transformateurs et les industriels. Aussi, dit-il, cela a permis la création de milliers d'emplois et de ri-

Le gouvernement burkinabè est dans un offensif tout azimut de valorisation des produits locaux. (Ph. DR)



chesses nationales. Dans le même élan de booster la consommation locale, le ministre a rappelé que c'est ce qui avait motivé le thème de la 3^e rencontre Etat/secteur privé sur « Rôle de la commande publique dans la promotion du secteur privé ». Sans oublier la

actions, selon Harouna Kaboré, découlent d'une volonté politique de changer le comportement et les habitudes de consommation des Burkinabè en vue d'une relance économique reposant sur une politique de développement endogène. Joãozinho Mendes a

425.590.783.224 FCFA injectés dans l'achat de 26 produits locaux de 2017 à 2020

LE gouvernement burkinabè a pris une mesure incitative portant consommation des produits alimentaires locaux par les structures publiques. Selon le ministre Harouna Kaboré, les commandes en produits locaux faites par les structures publiques de 2017 à 2020 sont estimées à 425.590.783.224 FCFA sur 26 produits depuis 2019. □

labellisation du pagne Faso Danfani, du chapeau de Saponé. Et bientôt le pagne Koko Donda, le beurre de karité et les peaux et cuirs de Kaya. Toutes ces

souligné que le commerce intracommunautaire de l'UEMOA était faible avec un taux qui oscille entre 15 et 16%. Pour rattraper le retard, il a exhorté les 8 Etats a profité du vaste marché communautaire de 130 millions d'habitants.



Le Burkina Faso dispose d'un logo « Made In Burkina ». Il est reconnaissable par l'emblème Etalon du pays, estampillé aux couleurs nationales. (Ph. DR)

« Made In Burkina » désormais l'identifiant unique

A l'attention des industriels, les deux personnalités ont insisté sur la qualité des produits à offrir aux consommateurs. L'une des qualités passe par la disposition d'un identifiant unique pour la commercialisation des produits locaux. Depuis ce 15 octobre 2020, le Burkina Faso dispose d'un logo « Made In Burkina ». Il est reconnaissable par l'emblème Etalon du pays, estampillé aux couleurs nationales. Mieux, le ministère a décidé de se faire accompagner par l'association du club des marketeurs. Ceux-ci vont travailler à rendre visibles, accessibles et surtout disponibles, les produits locaux burkinabè dans les différents rayons de la place. □

RD



A terme, que la consommation des produits locaux impulse la création d'un tissu industriel dynamique, compétitif et créateur de richesse nationale. (Ph. DR)



Les 8 Etats membres de l'espace UEMOA veulent limiter les importations des produits au profit de la consommation locale. (Ph. DR)

Echanges commerciaux en temps de Covid-19

Le secteur tertiaire le plus touché

- Le commerce de détail, des produits alimentaires a chuté
- Repli des productions manufacturière et extractive
- Au deuxième trimestre 2020 au sein de l'Uemoa

LES échanges commerciaux de l'Uemoa au second trimestre 2020 ont subi les effets de la crise sanitaire. Il en ressort une aggravation du déficit de 151 milliards par rapport à la même période de l'année dernière, pour ressortir à 562,9 milliards F CFA. Selon le rapport du Comité de politique monétaire de la BCEAO, cette situation est due à la chute des exportations de 16,3% par rapport à celle des importations qui, elles, se sont repliées de 11,6%.

Le secteur tertiaire le plus touché

Tableau 6 - Production vivrière dans l'UEMOA

(en tonnes sauf indication contraire, actualisées - août 2020)

	2017/2018	2018/2019 (1)	2019/2020* (2)	Moyenne des cinq précédentes campagnes (3)	Variation (en %)	
					(2)/(1)	(2)/(3)
Céréales	28 475 001	31 098 987	30 508 106	27 425 289	-1,9	11,2
Tubercules	22 191 854	23 734 304	24 683 676	21 520 033	4,0	14,7
Autres cultures	9 668 703	12 163 639	11 815 625	9 415 870	-2,9	25,5
Total	60 335 558	66 996 930	67 007 407	58 361 192	0,02	14,8

Sources : Ministères chargés de l'agriculture des Etats, calculs de la BCEAO, *estimations

Tableau 7 - Production des cultures d'exportation dans l'UEMOA

(en tonnes sauf indication contraire, actualisées - août 2020)

	2017/2018	2018/2019 (1)	2019/2020* (2)	Moyenne des cinq précédentes campagnes (3)	Variation (en %)	
					(2)/(1)	(2)/(3)
Cacao	2 045 814	2 125 863	2 249 307	1 867 898	5,8	13,8
Café	52 066	143 025	115 487	116 245	-19,3	23
Coton graine	2 432 422	2 451 496	2 787 603	2 286 399	13,7	7,2
Arachide	3 185 333	3 471 215	3 524 374	2 896 962	1,5	19,8
Noix de cajou	1 150 009	1 220 131	1 117 538	1 154 695	-8,4	5,7
Caoutchouc	606 420	624 136	850 000	472 499	36,2	32,1

Sources : Services nationaux de commercialisation, *estimations

La baisse de l'activité économique dans l'Union a été principalement imprimée par le secteur tertiaire, dont la valeur ajoutée a baissé de 3,4% au deuxième trimestre 2020, après une progression de 3,1% le trimestre précédent. L'Administration, les transports, les activités financières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'Education, la Santé et l'Action sociale sont les secteurs les plus touchés.

Par rapport au trimestre précédent, le climat des affaires dans le secteur tertiaire s'est dégradé en lien avec le contexte de la crise sanitaire de Covid-19. Les entreprises du secteur des services marchands ont indiqué une accentuation de la baisse du volume de leurs prestations. Les entreprises commerciales, qui étaient relativement peu touchées au début de la crise, ont, elles également, été affectées, en raison de la forte réduction des stocks, des difficultés d'approvisionnement auprès des fournisseurs et d'une situation financière tendue.

L'indice du chiffre d'affaires dans le commerce de détail a enregistré une importante baisse de 16,6% au cours du trimestre sous-revue, contre une hausse de 0,5% le trimestre précédent. Ce repli, qui s'explique essentiellement par la crise de Covid-19, est imputable, notamment, à la baisse des ventes de produits alimentaires et boissons (-24,9% contre -4,2%), de produits textiles et d'habillement (-26,6% contre -0,7%) ainsi que de produits pétroliers (-18,4% contre +2,5%). Le ralentissement des ventes de produits alimentaires est enregistré, notamment, au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Togo. S'agissant des produits textiles et d'habillement, la chute des ventes est significative au Bénin, au Sénégal et au Togo. Quant au repli de la commercialisation de produits pétroliers, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Sénégal ont été les pays les plus affectés.

L'indice du chiffre d'affaires dans les services marchands (hors services financiers) a baissé de 4,8% au deuxième trimestre 2020, contre une hausse de 1,7% au premier trimestre 2020, du fait du repli des activités dans les services de transport, d'hébergement et de restauration, en rapport, notamment, avec la fermeture de certains complexes hôteliers.

L'indice du climat des affaires a chuté

Tableau 8 - Evolution de l'Indice de la Production Industrielle (IPI) dans l'UEMOA (données CVS-CJO, variation par rapport à la même période de l'année précédente, en %)

Branches	2018	2019	2019			2020	
			T2	T3	T4	T1	T2*
Production des activités extractives	-7,8	-1,1	5,0	4,6	-4,0	10,1	-3,9
dont Pétrole brut et gaz naturel	-0,9	5,8	18,3	9,7	-12,2	-8,6	-16,1
Minerais d'uranium	-17,9	9,8	12,4	13,0	7,2	19,8	0,4
Minerais métalliques (or, manganèse, etc.)	6,2	6,1	5,1	6,2	4,2	12,8	2,1
Industries manufacturières	9,4	8,9	7,5	11,9	7,8	-0,6	-7,4
- Produits alimentaires et boissons	14,4	14,1	11,3	18,9	12,5	-2,9	-10,5
- Produits pétroliers raffinés	-1,3	6,0	7,2	19,4	-18,0	5,5	5,6
Electricité, gaz, eau	0,1	9,4	10,2	12,2	11,4	12,0	8,7
Indice Général	4,2	6,8	7,1	10,2	5,1	2,5	-5,5

Source : BCEAO

* Données provisoires

Au deuxième trimestre 2020, la valeur ajoutée générée par le secteur secondaire a régressé, par rapport à la même période de l'année précédente, de 3,6%, en termes réels, contre une progression de 3,3% le trimestre précédent. L'indicateur du climat des affaires, après être passé en dessous de sa tendance de long terme au premier trimestre 2020, a accentué sa chute au cours de la période sous-revue.

Les chefs d'entreprise ont affiché un niveau de confiance très bas par rapport à la conjoncture économique. En effet, en lien avec la pandémie de Covid-19, les entreprises ont enregistré, au cours du deuxième trimestre 2020, une augmentation des annulations de commande, une dégradation de leur situation de trésorerie et l'arrêt de plusieurs chantiers de bâtiments et travaux publics. L'indice de la production industrielle a affiché une baisse de 5,5% au deuxième trimestre 2020, contre une hausse de 2,5% le trimestre précédent. Cette contraction est imputable essentiellement au repli des productions manufacturière et extractive.

Sur la même période, la production manufacturière a enregistré une nette contraction de 7,4%, après celle de 0,6% trois mois plus tôt. Cette évolution est imprimée essentiellement par le repli de 10,5% des produits alimentaires et de 2,5% des boissons, notamment, au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. S'agissant de l'industrie extractive, il est observé un repli de 3,9% pendant la période sous-revue, contre une hausse de 10,1% le trimestre précédent, reflétant le ralentissement de la production de pétrole brut et de gaz naturel principalement en Côte d'Ivoire et au Niger. □

NK

Résilience au niveau de l'élevage et de la pêche

La valeur ajoutée brute du secteur primaire s'est accrue de 3,1% au deuxième trimestre 2020, par rapport à la même période de l'année précédente, contre 3,2% un trimestre plus tôt.

Cette évolution traduit une résilience des activités d'élevage et de pêche à la situation de la Covid-19, avec respectivement des progressions de 4,7% et de 5,9% au cours du deuxième trimestre 2020. Les statistiques disponibles sur la campagne agricole 2019/2020 indiquent des résultats mitigés. La production vivrière a enregistré une légère augmentation de 0,02%, comparativement à la campagne précédente, en s'élevant à 67.007.407 tonnes, en raison des conditions pluviométriques peu satisfaisantes dans certaines zones de production. L'augmentation des récoltes est essentiellement portée par les tubercules (+949.372 tonnes ou 4,0%). La production céréalière a été, quant à elle, en baisse de 1,9%, en se situant à 30.508.106 tonnes. Comparées à la moyenne des cinq précédentes années, les récoltes de la campagne 2019/2020 sont néanmoins en hausse de 14,8%

Hormis celles du café et de la noix de cajou, les récoltes des principales cultures d'exportation ont augmenté durant la campagne agricole 2019/2020, comparativement à la précédente campagne. □

Financement extérieur

Quel pays donne ou prête le plus ?

• Allemagne, premier pays donateur, Etats-Unis, deuxième

• La France, premier pays prêteur

• 9,585 milliards FCFA prêtés par la Banque de Chine en un an de coopération

L'AIDE publique au développement, en 2019, se répartit en aide bilatérale, c'est-à-dire, l'aide provenant de pays amis, en aide multilatérale provenant des institutions et banques internationales et les soutiens des ONG et Associations de développement (ONG/AD).

L'aide multilatérale a été décaissée à hauteur de 585,642 milliards FCFA,

Baisse des investissements sur financement extérieur

SELON les données de la DG-COOP, on observe une détérioration des dépenses d'investissements sur financement extérieur. En 2019, les dépenses dans le budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de 2.148,45 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 90,8%. Les dépenses d'investissements ont été exécutées sur des financements intérieurs et extérieurs et s'établissent à 74,5%. Si les financements intérieurs ont été exécutés à 96,7%, ceux extérieurs affichent un taux de 45,2%. Les dépenses d'investissements sur les financements extérieurs sont en forte baisse par rapport à 2018, où le taux d'exécution était de 73%. Cette baisse s'explique par la détérioration de la situation sécuritaire dans une partie du pays, entraînant des arrêts dans la mise en œuvre des activités de certains projets et aussi à l'attentisme de certains partenaires du Burkina Faso. □

soit 64,54% de l'aide publique totale de l'année, tandis que l'aide bilatérale a été décaissée à hauteur de 277,183 milliards FCFA, soit 30,54% de l'aide publique totale. Les ONG/AD ont apporté les 4,9% restants.

L'aide bilatérale et multilatérale se décompose en dons mais aussi en prêts.

Les identités des pays qui donnent et prêtent au Burkina Faso et les montants

Parts des principaux pays donateurs du Burkina Faso dans le financement extérieur en 2019

Rang	Pays	Montant en millions de dollar US	Montant en milliards FCFA	Part dans les dons (%)
1er	Allemagne	74,1	43,415	7,28%
2e	Etats-Unis	73,23	42,905	7,20%
3e	France	57,53	33,706	5,65%
4e	Suède	36,35	21,297	3,57%
5e	Suisse	29,43	17,243	2,89%

Source : DGCOOP (juin 2020)

concernés ont été dévoilées dans le rapport sur la coopération au développement 2019 publié par la Direction générale de la coopération (DGCOOP).

Selon le rapport, sur les 907,41 milliards FCFA de financement extérieur reçus par le Burkina Faso en 2019, l'Allemagne en a donné 74,1 millions de dollars US, soit environ 43,415 milliards FCFA. Ce montant, accordé exclusivement sous la forme de don, place l'Allemagne au premier rang des pays qui font des dons

et assainissement. Et d'autre part, l'aide projet sans fonds commun utilisée pour le financement des projets et programmes de développement à hauteur de 59,55 millions de dollars US (environ 34,890 milliards FCFA).

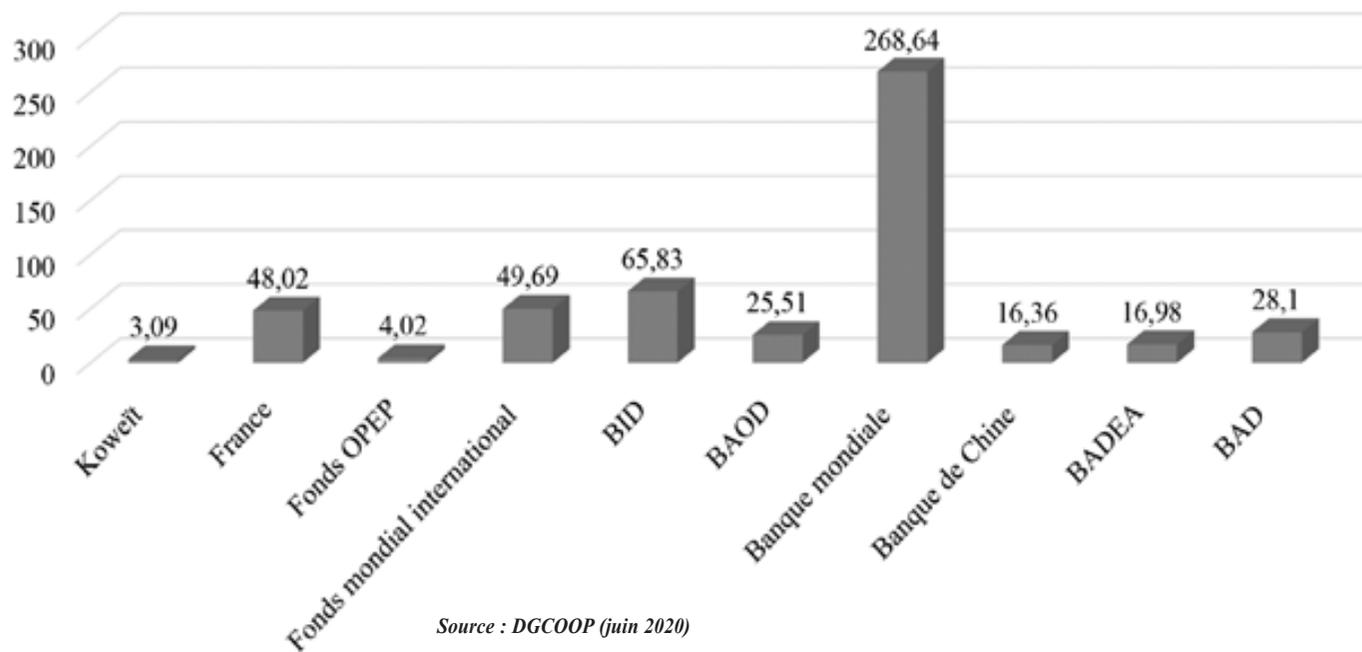
Après l'Allemagne, viennent les Etats-Unis en termes de volume d'argent donné au Burkina Faso. Ce pays a, en effet, octroyé gratuitement 42,9 milliards FCFA (73,23 \$US) au Burkina Faso en 2019, soit 7,20% des dons reçus au cours de l'année.

de l'année. Ce qui démontre que le Burkina Faso privilégie l'option des dons par rapport aux prêts.

Outre les dons, les prêts reçus (environ 331,792 milliards FCFA) ne représentent que 34,4% de l'aide publique au développement 2019. Quels sont les pays prêteurs et quels sont les montants d'argent prêtés ?

Dans le top 10 des meilleurs prêteurs du Burkina Faso, on retrouve respectivement, en termes de volume, la Banque mondiale, la Banque islamique de déve-

Les 10 principaux bailleurs en termes de prêts en 2019



Source : DGCOOP (juin 2020)

d'argent au Burkina Faso. Pourquoi ce pays ne prête pas ? Les Allemands estiment qu'il ne faut pas accentuer la souffrance des citoyens avec des prêts. Une philosophie très appréciable. La contribution de l'Allemagne représente 7,28% de l'ensemble des 595,602 milliards FCFA de dons reçus en 2019.

Les 43,415 milliards FCFA de dons allemands sont passés par deux instruments de financement. On a, d'une part, l'appui budgétaire sectoriel d'un montant de 14,55 millions de dollars (environ 8,524 milliards FCFA) servi principalement à l'appui au Programme sectoriel eau

La France arrive en troisième position parmi les pays donateurs du Burkina Faso, avec une enveloppe de 33,706 milliards FCFA (57,53 millions de \$US). Ce montant représente 5,65% des 595,602 milliards FCFA de dons reçus.

En quatrième position des pays donateurs, on retrouve la Suède. Ses dons en 2019 ont atteint 21,297 milliards FCFA (3,57% des dons totaux 2019). La Suisse est le cinquième pays donateur du Burkina Faso, avec une enveloppe de 17,243 milliards FCFA (2,89% des dons totaux 2019). En 2019, les dons reçus ont représenté 65,63% des financements extérieurs

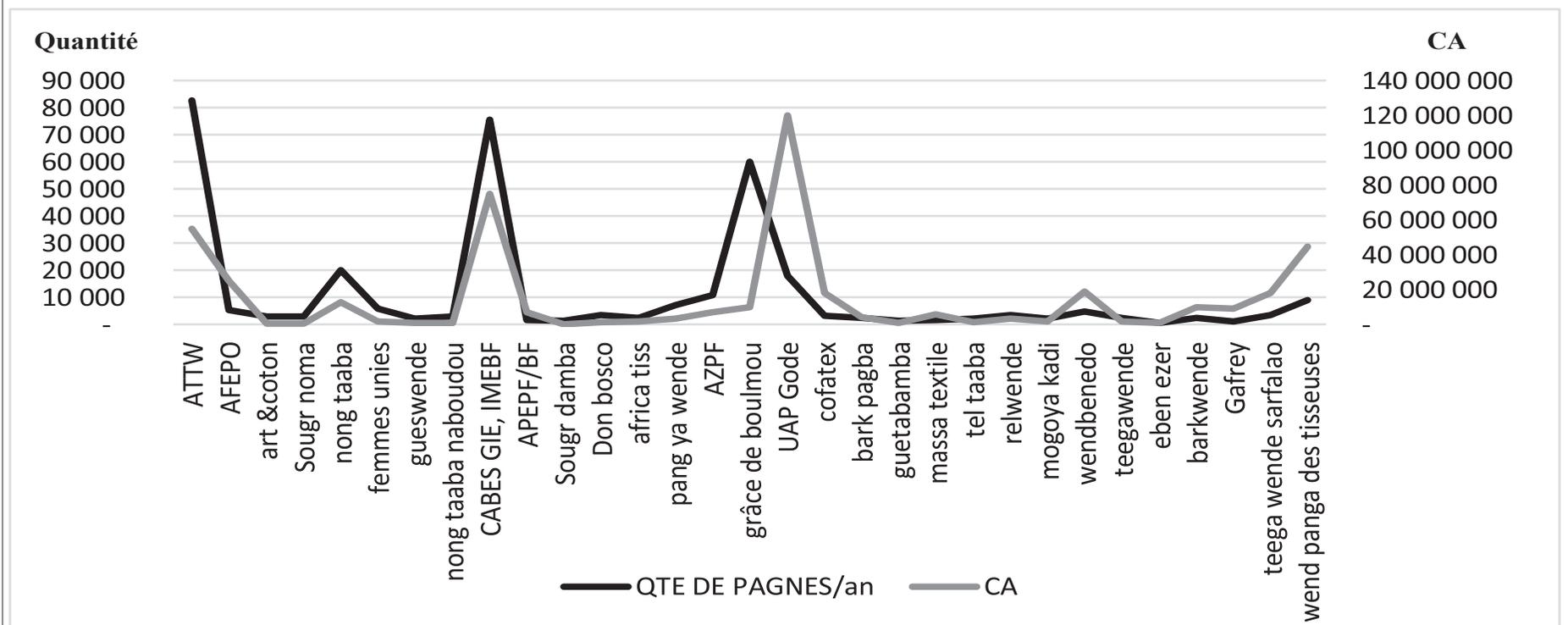
loppement (BID)t, le Fonds monétaire international (FMI). Après ce trio de tête, arrive la France avec 28,13 milliards FCFA de prêts (48,02 millions de dollar US). Avec un tel montant, la France est le premier pays prêteur d'argent au Burkina Faso. Elle est suivie par la Chine, à travers la Banque de Chine (16,36 millions de dollar US), soit environ 9,58 milliards FCFA. En rappel, les relations diplomatiques entre le Burkina et la Chine ont officiellement repris le samedi 26 mai 2018. Cette somme a fait l'objet de prêt en si peu de temps. □

Elie KABORE

Labellisation du Faso Danfani

La rentabilité financière pas encore au RDV

Evolution comparée du CA et de la quantité de pagne tissées



Source : Auteur, Enquête sur les associations de tisseuses du Faso Danfani

• Les chiffres d'affaires de certaines tisseuses stagnent

• Selon une étude de Théodore Nikiéma

• Faire rentrer le FDF dans les écoles, casernes, administrations

UN an après la labellisation du pagne Faso Danfani (FDF), depuis le 30 avril 2019, le Burkina Faso est devenu le propriétaire unique de la marque. Quelle est aujourd'hui l'incidence sur la production et sur le chiffre d'affaires des transformatrices, notamment, les tisseuses ? Une réponse a été donnée par l'impétrant Théodore Nikiéma, à travers sa soutenance d'un Master en management et commerce international sur « Les productrices burkinabè du FDF face à la labellisation du produit : cas de l'Association des tisseuses Tee-ga-Wendé (ATTW) », 2019/2020, thème défendu à l'Université Lyon 3 Jean Moulin. L'impétrant souligne que la labellisation, qui devrait entraîner une plus-value dans la production et surtout sur le chiffre d'affaires des tisseuses, traîne les « pieds ». Il explique que plusieurs facteurs révèlent des difficultés, notamment, le problème d'écoulement, lié au manque de marché important, le coût encore élevé du pagne FDF et la qualité du pagne. Conséquence,

les tisseuses disent enregistrer une baisse de leur chiffre d'affaires. Pour exemple, l'ATTW dit être confrontée à une sensibilité du marché à la fois par rapport au prix et à la qualité des produits. Elle explique que le niveau actuel des prix de vente des pagnes est jugé élevé par rapport à d'autres produits de la sous-région. L'association souligne que le pagne Wax, par exemple, bien qu'il ne soit pas du FDF, il s'agit d'un pagne noble de très bonne qualité dont le coût revient deux fois moins cher que celui

des tisseuses disent enregistrer une baisse de leur chiffre d'affaires. Pour exemple, l'ATTW dit être confrontée à une sensibilité du marché à la fois par rapport au prix et à la qualité des produits. Elle explique que le niveau actuel des prix de vente des pagnes est jugé élevé par rapport à d'autres produits de la sous-région. L'association souligne que le pagne Wax, par exemple, bien qu'il ne soit pas du FDF, il s'agit d'un pagne noble de très bonne qualité dont le coût revient deux fois moins cher que celui

cement considérable dans le court terme. Côté chiffre d'affaires des tisseuses, le rapport mentionne qu'elles engrangent des recettes qui varient de 20.000.000 à 140.000.000 FCFA, basées sur des productions qui oscillent entre 10 000 et 90 000 en nombre (voir encadré 1).

Comment permettre au label FDF de redynamiser le métier du tissage qui constitue un des secteurs porteurs pour l'économie burkinabè ? A cette autre question, Théodore Nikiéma répond, à partir de

Fortes recommandations

L'ÉTUDE propose au gouvernement de promouvoir l'utilisation du FDF dans l'administration publique ainsi que dans les écoles, à travers l'utilisation des rideaux FDF, nappes de tables FDF, ... dans les bureaux de l'Administration ainsi que l'utilisation du pagne FDF comme pagne de confection des tenues d'écoles, et de songer à recadrer les structures ne répondant pas aux exigences du cahier des charges plutôt que de rejeter purement et simplement leurs candidatures. □

du FDF et constitue un produit de remplacement dans certaines situations. Autre entrave, le pagne FDF n'est pas suffisamment utilisé par certaines structures publiques. Or, une commande publique aurait pu booster la vente et augmenter le chiffre d'affaires des tisseuses. En effet, il ressort que le pagne FDF n'est pas utilisé pour les usages quotidiens de la société burkinabè (tenues d'écoles, tenues militaires, rideaux administratifs, ...) et cela réduit les possibilités de faire du chiffre d'affaires et par ricochet, de dégager une capacité d'autofin-

l'expérience de l'ATTW, qu'elle devrait œuvrer à se spécialiser davantage. Laquelle spécialisation pourrait se faire, d'une part, de façon horizontale : dans une moindre mesure, à travers le choix et la combinaison des couleurs, et dans une importante mesure, à travers la maîtrise et l'innovation des techniques de création des accessoires proposés sur la base des pagnes tissés (types de sacs, de chaussures, de produits de décoration, de rideaux, de nappes, ...). Toute chose qui pourrait passer par une maîtrise du métier de la couture ou la déten-

tion de couturiers spécialistes. Une spécialisation verticale pourrait être faite vis-à-vis des produits de la concurrence, si l'on considère, d'une part, le marché des pagnes (Wax, Hitarget, FDF, Kôkô Donda, ...), et d'autre part, si l'on considère le marché du pagne FDF proprement dit, dans la mesure où il existe des pagnes contrefaits.

Malgré la situation peu reluisante en termes de gain financier, Théodore Nikiéma note que la labellisation du pagne FDF a un bel avenir. Il affirme que le gouvernement burkinabè a pris la bonne option de le labéliser, car, dit-il, il est créateur de valeur ajoutée sur toute la chaîne : production, transformation, commercialisation.

Pour une rentabilité de la labellisation au même titre que le pagne hollandais, communément appelé « Wax », il suggère que l'utilisation du label FDF soit davantage approfondie afin qu'il soit viable (le coût d'acquisition du label, les conditions d'acquisition des matières premières, ...). En termes de valeur ajoutée à l'échelle nationale, il invite l'Etat burkinabè à une industrialisation du processus de production du pagne FDF à moyen ou long terme. Il dit être convaincu que l'obtention du label devrait permettre, dans le long terme, d'améliorer la relation quantité et chiffre d'affaires. Aussi, les autorités doivent accentuer la sensibilisation, car, l'enquête révèle que 30% des associations ignoraient le processus de labellisation par rapport aux exigences du cahier des charges conditionnant l'obtention du label. □

Ambèternifa Crépin SOMDA

DE BONNES SOURCES

• Marché financier

207 milliards mobilisés par le BF au 3^e trimestre

Selon le Bulletin statistique du troisième trimestre de 2020, l'ensemble de l'UMOA a mobilisé 2.244 milliards F CFA. De ce volume, le Burkina Faso a levé 207 milliards F CFA. Une somme qui représente 9% du volume total engrangé dans l'Union.

Pour le 4^e trimestre de l'année, le pays a prévu 5 émissions, dont deux Obligations et 3 Bons assimilables au Trésor. Montant demandé, 115 milliards F CFA. Les détails dans les prochaines éditions de L'Economiste du Faso.

• Nouvelle composition de l'indice BRVM 10

Le 1^{er} octobre 2020, la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM) a procédé à la révision trimestrielle des indices boursiers. A la suite de cette révision, elle a procédé à la modification de la composition de l'indice BRVM 10. Dans la nouvelle composition, 3 sociétés sont sortantes. Il s'agit de BOA-BN ; BOA-BF et de la CIE-CI. Les 3 nouvelles entrées dans l'indice sont Coris Bank international BF, CFAO Motors CI et Total CI. Dans cette nouvelle composition, deux sociétés burkinabè sont dans le top 10 des entreprises les plus présentes sur le marché financier. Il s'agit de CBI, classé en 2^e position, et de Onatel-BF, qui est classé 5^e.

• Mali : la production de coton attendue en baisse de 75 %

La campagne cotonnière 2020/2021 sera l'une des plus mauvaises performances du pays depuis les années 80, selon Raymond Dansokho, coordonnateur de l'Union des sociétés coopératives des producteurs de coton (SCPC) du Mali. En effet, les perspectives tablent sur une prévision de 176.000 tonnes, soit une baisse de près de 75% par rapport au niveau de l'année dernière. Selon le responsable de SCPC, les récentes inondations et la baisse du prix versé aux exploitants ont conduit à une réduction des superficies emblavées.

• RAM : les transits voyageurs reprennent à Casa

La compagnie marocaine Royal Air Maroc (RAM) a annoncé à ses clients désirant prendre un vol de ou vers des pays du continent africain : « Il est maintenant possible aux voyageurs de ou vers des pays africains, de transiter à l'Aéroport international Mohammed V, de Casablanca », apprend-on sur la page Facebook de la compagnie.

• Burkina Faso: prévision de 2,1% de taux de croissance en 2020

En juillet 2020, les recettes propres du budget de l'Etat ont été mobilisées à hauteur de 1.008,6 milliards FCFA, contre 1.114,8 milliards FCFA à la même période en 2019, soit une baisse de 9,5%. Quant aux dépenses totales du budget de l'Etat, elles ont été exécutées

à hauteur de 1 448,6 milliards FCFA, contre 1 259,3 milliards FCFA à la même période en 2019, soit une hausse de 15,0%. ».

C'est la note sur la situation de la conjoncture économique nationale à fin juillet 2020, publiée par la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP), qui donne cette information. Ce même rapport projette que

le taux de croissance 2020 chuterait à 2,1% en 2020, contre 6,3% en scénario tendanciel, soit une perte de 4,2 points de pourcentage.

En 2019, ce taux était à 5,7%, contre 6,8% en 2018. Cette chute s'expliquerait par l'impact des effets du Coronavirus. Le taux d'inflation annuel moyen se situerait en hausse de 3,9% en 2020, après une baisse de 3,2% en 2019. □

ONATEL

FLOTTE BUSINESS

POUR UN BUDGET DE COMMUNICATION RATIONNEL

PROFITEZ DE TOUS LES SERVICES ONATEL

APPELS ILLIMITÉS INTRA FLOTTE

FORAITS VERS TOUS LES MOBILES

FORAITS INTERNET

SMS ET MMS

Leader des télécommunications au Burkina Faso
Certifié ISO 9001 - Version 2015

ONATEL

Financement privé des partis politiques

La porte ouverte aux abus

- Car aucun contrôle juridique réalisé
- La CODEL pose le débat
- Pour une compétition saine et équitable

LE 22 novembre 2020, les Burkina-bè votent le futur président du Faso pour les 5 ans à venir. Mais accepteront-ils que ce président soit élu avec des financements privés « pas propres » (terroristes, lobby, pays étrangers, sociétés étrangères, un clan confessionnel, blanchissement des capitaux...)?

La conséquence, selon le président de la Cour des comptes, Jean Emile Somda, qui présidait la cérémonie d'ouverture de l'atelier sur le financement privé des campagnes électorales, est que ces groupes peuvent prendre en otage la souveraineté du pays.

Ils menaceront même la sécurité du pays. Pire, le candidat élu sera redevable à ces différents groupes de pression qui orienteront désormais la gouvernance à leur convenance au détriment du peuple souverain. C'est justement pour circonscrire ces menaces que la Convention des organisations de la société civile pour l'organisation domestique des élections (CODEL) a décidé de susciter le débat sur « le financement privé des partis politiques et le plafonnement des dépenses de campagne ». C'était le 13 octobre 2020 à Ouagadougou, avec l'ensemble des parties prenantes aux élections.

Jean Emile Somda a souligné que la seule source de financement des partis politiques connue et maîtrisée de nos jours était la subvention publique accordée par l'Etat. A l'inverse, les subventions privées des partis politiques n'est pas encore suffisamment encadrée par le législateur. Tous les participants, y compris les com-



De g à d : le vice-président de la CODEL, Daniel Dah Hien, le président de la Cour des comptes, Jean Emile Somda, et le 2^e conseiller à l'Ambassade de France au Burkina Faso, Nicolas Courtin. (Ph. DR)

municateurs à l'atelier, reconnaissent que le non-encadrement ne favorise pas une compétition saine et équitable des candidats. Un constat qui fait dire à Jean Emile Somda que cela ouvre la boîte de pandores à des enjeux éthiques, socio-économiques, politiques et même sécuritaires. Pour lui, en démocratie, l'électeur et le peuple souverain doivent savoir qui, personne physique ou morale, finance la

Il a rappelé que c'était à partir de 1998 qu'une loi fixant le financement des partis politiques a été adoptée. La loi a subi plusieurs amendements pour s'adapter au contexte politique. A ce jour, fait-il savoir, les dons sont interdits.

Le professeur en Droit, Djibrina Ouédraogo, abordant le cas du pays des Hommes intègres, note qu'il faut un mécanisme de contrôle pour s'assurer de

pour son effectivité. Reste à régler les modalités.

Les financements publics encadrés

Revenant sur les financements publics, le président de la Cour des comptes révèle qu'ils font l'objet de surveillance par l'institution juridique des finances publiques. Et ce, conformément à la loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 en son l'article 9 qui stipule : « La Cour des comptes exerce un contrôle sur tout organisme qui bénéficie d'un concours financier de l'Etat ». En plus, la Cour des comptes s'appuie sur la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis politiques et des campagnes électorales ; du décret N°2015-1364/PRES-TRANS/PM/MATD/MEF/MJDHPC du 20 novembre 2015 portant modalités d'utilisation de la subvention publique des activités politiques de campagnes électorales et hors campagnes électorales. Il note que les vérifications effectuées ont toujours révélé des irrégularités de formes et des irrégularités de fonds. Les manquements à la loi ont été sanctionnés à travers des remboursements de sommes non justifiées et la suspension temporaire. A l'issue des travaux de l'atelier, un projet de charte sur le financement privé a été proposé et amendé. Il fera le tour des parties prenantes pour l'enrichir afin de proposer en définitive un texte consensuel. □

Ambèternifa Crépin SOMDA

Supervision des élections couplées 2020 : 3.800 observateurs de la CODEL sur le terrain

SELON le vice-président de la CODEL, Daniel Dah Hien, l'objectif au sortir de cet atelier, c'est d'arriver à proposer un Code de bonne conduite et de moralité aux différents candidats afin de renforcer la transparence et de lutter contre la corruption électorale. Le législateur burkinabè a été invité à légiférer sur les financements privés ou à trancher définitivement sur laquelle des juridictions, notamment l'ASCE-LC ou la Cour des comptes, doit veiller sur les financements privés. Il faut noter que lors des élections couplées de 2020, la CODEL va mettre en place un dispositif de veille électorale pro-actif basé sur 3.800 observateurs. □

campagne électorale de tel ou tel candidat, ou parti politique afin d'aviser.

Oui pour le plafonnement des dépenses de campagne électorale

Quant au deuxième conseiller à l'Ambassade de France au Burkina Faso, Nicolas Courtin, il a partagé l'expérience de la France sur cette problématique.

la transparence des fonds privés injectés dans les campagnes électorales. A défaut, dit-il, les sanctions doivent être suffisamment dissuasives pour décourager toute infraction à la réglementation. Un défi qui doit être relevé par la classe politique, l'Exécutif, le législatif, le judiciaire et la société civile. Sur le plafonnement des dépenses de campagne, tous s'accordent

Lutte contre la Covid-19

Essakane SA fait don d'équipements médicaux

- Au Centre hospitalier régional de Dori

- D'une valeur de 140 millions FCFA

LA région du Sahel a enregistré à ce jour, 29 cas confirmés de Covid-19. Face à cette situation, les autorités sanitaires ont exprimé auprès des responsables de la mine, des besoins de soutien matériels pour combattre la Covid-19. Répondant favorablement à cet appel, la société minière IAMGOLD Essakane SA a décidé de faire don au Centre hospitalier régional (CHR) de Dori, d'équipements médicaux d'une valeur de 140 millions FCFA. La cérémonie de remise officielle est intervenue le vendredi 9 octobre 2020 à Dori, dans la région du Sahel.

« La mine d'Essakane est une mine qui assure pleinement sa Responsabilité sociale d'entreprise », a affirmé le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Alkassoum Maïga.

Traduisant sa reconnaissance aux responsables de la mine pour ce don, le ministre Maïga a indiqué que ces équipements médicaux allaient permettre de faire face à la maladie du Coronavirus mais également de faire face à l'après-Covid-19, à travers ceux qui souffrent de maladies respiratoires.

D'une valeur de plus de 140 millions FCFA, ce don est composé de 4 concentrateurs d'oxygène, 1.350 kits de protection individuel complet, 5 lits de réanimation, 4 moniteurs multiparamétriques, 20 tensiomètres Muraz, 2 respirateurs avec concentrateur et deux modules GeneXpert pour les tests PCR. Il va permettre, selon le Directeur régional de la Santé, par ailleurs Président du Conseil d'administration (PCA) du CHR Dori, Dr Hamed Sidwaya Ouédraogo, de sauver des vies.

En plus de permettre une meilleure prise des cas de Covid-19, soutient-il, ces équipements vont également permettre de prendre en charge et de façon très qualitative tous les patients admis au bloc pour la chirurgie ainsi que les femmes admises en urgence pour un certain nombre d'interventions faites au niveau de la maternité.



Une partie des équipements médicaux

400 millions FCFA pour soutenir la lutte

Il faut souligner que la mine d'Essakane n'est pas à son premier geste à l'endroit du CHR de Dori avec ce don depuis l'apparition de la maladie du Coronavirus, renseigne le vice-président principal Affaires internationales et développement durable de IAMGOLD Essakane, Oumar Toguyeni.

teurs et accessoires d'une valeur de 100 millions FCFA. Les communautés riveraines ont également bénéficié de kits de protection contre la Covid-19. « Nous avons dépensé près de 400 millions FCFA pour faire face à ces multiples demandes et nous sommes toujours aux côtés des populations, des communautés hôtes et du gouvernement pour faire

IAMGOLD Essakane réalise la vision du regretté député Maire Arba Diallo

APRÈS la cérémonie de remise de don, les autorités, accompagnées des responsables de la mine, sont allées visiter la station de traitement d'eau de Yakota qui est une idée qui avait été lancée par le défunt député Maire de Dori, Arba Diallo, pour résoudre le problème d'eau dans la région du Sahel. « On s'est engagé à travers nos efforts propres mais aussi en cherchant des partenariats avec le gouvernement canadien et d'autres ONG pour pouvoir refaire toute la station de Yakota avec une capacité d'approvisionnement les autres régions du Sahel. Je lance un appel au gouvernement et aux autres communautés pour qu'ils prennent possession de cet outil et qu'ensemble nous essayons de trouver les moyens pour faire les deuxièmes phases afin de résoudre les problèmes d'eau potable dans la zone du Sahel », a souhaité Oumar Toguyeni, vice-président principal Affaires internationales et développement durable de IAMGOLD Essakane. □

En avril dernier, l'établissement sanitaire régional a reçu un autre don composé de divers produits et équipements de protection d'une valeur de 23 millions FCFA. Toujours dans cette dynamique d'appui de la mine à la politique nationale de lutte contre la Covid-19, les responsables de IAMGOLD Essakane SA ont offert au ministère de la Santé, 10 respira-

face aux différents défis », a-t-il assuré.

Il faut souligner qu'à ce jour, la région du Sahel est indemne de tout cas actif. Ceci est à mettre à l'actif, selon le Directeur régional de la Santé, de l'ensemble de toutes les composantes de la société qui ont tous mis la main à la pâte. □

Hanifah SAWADOGO



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en compagnie des responsables de la mine

